

commune de meussia/budget lotissement

DELIBERATION DU 03-avr-23

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Isabelle TISSOT, Maire**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	66 208.00 €		-216 453.00 €	Dépenses 0.00 €	0.00 €	-150 245.00 €
FONCT	-7 388.40 €	0.00 €	69 902.58 €	0.00 € Recettes		62 514.18 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	62 514.18 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	62 514.18 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 €
Total affecté au c/ 1068 :	62 514.18 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

Fait à Meussia

Le 03-avr-23

Délibéré par

Le 03-avr-23

Le conseil municipal

Cachet et signature

Nombre de membres en exercice :

Présents :

Suffrages exprimés :

Abs :

Pour :

Contre :

11

9

10

0

10

0

Date de la convocation :

28-mars-23

délibération 39328-2023-23

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

07/04/2023

et de la publication le 07/04/2023

Le secrétaire de séance,
Yann PATULA



Le Maire,
Isabelle TISSOT